

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 13 JUILLET 2023

N° 2023-299 ACHAT DE DEUX PHOTOCOPIEURS

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant les délégations à la Présidente.

Pour l'achat de deux photocopieurs, la Présidente retient l'offre économiquement la plus avantageuse suivante, qui est celle de KONICA MINOLTA CENTRE LOIRE pour les montants suivants :

Achat	6 406,00 € HT
Maintenance	
matériel A copie noir et blanc.....	0,00240 € HT/copie
matériel B copie noir et blanc.....	0,00250 € HT/copie
copie couleur	0,02500 € HT/copie

À CHANTONNAY, le 13 juillet 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signature/

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 17/07/2023.